

TROUSSEAU D'INTERNE
Année scolaire 2025 - 2026

L'élève interne doit se munir d'effets personnels, en bon état, et en quantité suffisante pour que les règles d'hygiène soient respectées (notamment sous-vêtements et chaussettes).

L'élève interne doit prévoir :

- Draps pour lit de 90x190 (drap housse + drap plat)
- Couvertures chaudes ou couette avec housse
- 1 paire de chaussons d'intérieur
- 1 cadenas (pour les cadenas à clé, un double de la clé, équipé d'un porte-étiquette mentionnant le nom de l'élève et le n° de chambre, devra être remis le jour de la rentrée à un surveillant)

Les sacs de couchage ne sont pas autorisés.

- A son arrivée, il sera remis à votre enfant une **alèse**, un **traversin** ainsi qu'une **fiche d'état des lieux**.
- Une fois **l'état des lieux** effectué, il lui sera remis la clé de sa chambre, en échange de sa fiche d'état des lieux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Proviseur,



Jérôme LAUXIRE